

## CONDITIONS GÉNÉRALES

La formation «Masseur-euse médical-e avec brevet fédéral» sera appelée «MM-BF» dans le texte suivant.

### Admission

L'admission aux cours dispensés par CFMM s'effectue sur la base du formulaire d'inscription dûment signé par le-la futur-e étudiant-e. Toute admission doit être accompagnée des documents demandés en fonction des cours choisis; elle sera confirmée par écrit par la direction de CFMM.

Une demande de validation d'acquis peut être transmise à la direction de CFMM qui pourra l'évaluer sur la base des diplômes et cursus de formation transmis; l'offre de formation ainsi définie fera partie du formulaire d'inscription signé. Le programme de formation peut en tout temps être rediscuté et adapté; il doit cependant correspondre aux besoins d'acquisition des compétences exigées par la formation. CFMM se réserve le droit d'examiner les compétences acquises et de statuer sur les objectifs à atteindre.

### Compétences de base

Les compétences de base dans la maîtrise de la langue française et/ou allemande, orale et écrite, seront évaluées en fonction des cours à suivre. L'étudiant aura la maîtrise de l'outil informatique, au minimum en terme de communication avec la direction et l'équipe enseignante de CFMM, en terme d'élaboration et rédaction de travaux à rendre, ainsi qu'en terme de gestion de l'information et recherches liées aux cours.

### Nombre d'étudiants en classe

CFMM veut garantir une formation de qualité en petites classes; le nombre d'étudiant-e-s est en principe fixé entre 5 et 10 personnes par classe. Un-e étudiant-e bénéficiant de validation d'acquis et participant partiellement aux cours peut être intégré à la formation MM-BF. CFMM se réserve le droit de différer le début d'une formation ou d'annuler un cours si le nombre minimal de participants-e n'est pas atteint.

### Désistement avant un cours ou abandon de la formation

**Formation MM-BF:** tout désistement intervenant jusqu'à 30 jours avant le début de la formation implique un dédommagement des frais administratifs et sera facturé CHF 500. Passé 30 jours, CFMM se réserve le droit de calculer l'indemnité due permettant de garantir le bon déroulement de l'année de formation en cours; cette indemnité sera retenue sur la base de l'art. 160 du Code des obligations, al. 1.

**Formation continue:** tout désistement intervenant jusqu'à 30 jours avant le début d'un cours de formation continue implique un dédommagement de CHF 50 pour les frais administratifs. Entre 29 jours et 1 semaine avant le cours, 50% du montant du cours est dû; un désistement intervenant moins d'une semaine avant le cours implique que la totalité du montant du cours est retenue.

Un désistement en cas de force majeure, tel pour raison de santé, doit être justifié avec un certificat médical valable. CFMM rembourse alors le prix du coût avec déduction des frais administratifs.

### Modalités et délai de paiement

**Formation MM-BF:** CFMM propose plusieurs modalités de paiement, que ce soit en une traite ou en mensualités. La modalité choisie doit être définie avant le début de la formation.

Au minimum, la première modalité ainsi que les frais d'inscription doivent être réglés une semaine avant le début des cours. Les mensualités doivent ensuite être versées chaque fin de mois pour le suivant; CFMM se réserve le droit d'exiger le paiement LSV.

En cas de non-paiement, la participation à un cours peut être suspendue; CFMM se réserve le droit d'apprécier chaque situation avec l'étudiant-e concerné-e. Dans tous les cas, il ne sera délivré aucune attestation ou certificat. En cas de retard de paiement durant la formation continue, la suspension dure jusqu'au règlement correct des arriérés de paiement.

**Formation continue:** le paiement du prix du cours confirme l'inscription définitive et garanti une place dans le cours. Toute participation à un cours de formation continue doit être payée avant le début du cours.

### Participation minimale aux cours

La formation MM-BF exige un minimum de 80% de présence aux cours.

Toute absence doit être justifiée et annoncée à la direction de CFMM, ainsi qu'à l'enseignant concerné.

En cas de maladie ou d'accident impliquant plusieurs jours d'absence, un certificat médical valable doit être fourni à la direction de CFMM. Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de rattraper les cours et d'acquérir les connaissances transmises durant les leçons manquées.

Un taux d'absence supérieur à 20% ne donne droit à aucun attestation ou certificat de formation, ni de présentation à l'examen de niveau ou final.

### Arrivée en retard au cours

Un retard de plus de 30 minutes sans information préalable ni justification est considéré comme une absence au cours concerné.

### Communication entre CFMM et étudiants

CFMM établit une liste de classe avec mention des adresses électroniques et numéros de téléphone des étudiant-e-s, ainsi que les numéros de portables de la direction.

[ continue au verso ... ]

## CONDITIONS GÉNÉRALES [continue]

Chaque classe s'organise en un groupe de contact selon son choix (whatsapp, mail, etc); chaque étudiant-e est libre de se mettre en lien avec les autres étudiant-e-s hors de sa classe. CFMM transmet à chaque enseignant-e concerné-e les adresses mail des étudiant-e-s.

### Propriété intellectuelle et protection des données

Tous les documents CFMM et supports de cours des enseignant-e-s distribués durant la formation, ainsi que les cours de formation continue, sont enregistrés et appartiennent à leur rédacteur-trice ou à CFMM. Aucune reproduction n'est autorisée sans le consentement de CFMM ou de l'auteur-e concerné-e !

### Matériel personnel

Chaque étudiant-e est responsable du bon fonctionnement de son matériel personnel, ainsi que de la propreté de ses habits de travail.

Un casier non scellé est à disposition des étudiant-e-s en formation MM-BF, un vestiaire et un frigo sont en libre accès pour chacun. CFMM décline toute responsabilité en cas d'endommagement du matériel personnel ou de vol.

### Matériel CFMM

Chaque étudiant-e et enseignant-e s'engage à respecter et utiliser de façon consciencieuse et respectueuse le matériel de l'école mis à sa disposition.

Toute malveillance peut être sujette à sanction, par exemple au rachat de l'appareil consciemment endommagé.

### Respect des conditions optimales d'étude et d'enseignement

**Formes d'enseignement:** sur la base des exigences RME, CFMM s'engage aux deux formes d'enseignement suivantes: temps de présence accompagné et contrôlé, ainsi qu'étude en autonomie guidée (partie intégrante de la formation et détaillée).

**Cadre d'enseignement et respect d'autrui:** Les téléphones portables doivent être mis sous silencieux, ou déposés au vestiaire durant les cours. Aucune communication personnelle ou comportement perturbateur durant le cours n'est toléré. Une autorisation spéciale de l'enseignant-e peut être octroyée en cas de force majeure.

Chaque étudiant-e et enseignant-e arrive avant l'heure du début du cours, afin de permettre à celui-ci de se dérouler de façon optimale.

Chaque étudiant-e et enseignant-e s'engage à un comportement respectueux d'autrui, ainsi qu'à la protection des données et de la confidentialité des propos personnels échangés.

**Règles d'usage au sein de l'école:** Les règles d'usage de CFMM sont transmises à chaque nouvel-le étudiant-e et affichées au sein de l'école; chacun s'engage à les respecter.

Bienne, 30 avril 2020